



Mur mitoyen et rehaussement

Par **moulin34**, le **05/11/2009** à **09:00**

Bonjour,
j'ai rehaussé un mur mitoyen déjà existant avec l'accord oral de mon voisin or celui ci me demande à présent de lui payer le crépi de son mur alors que j'ai pris en charge tous les travaux et construit le rehaussement que de mon coté à partir du milieu du mur quels sont mes droits